



Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura : 2010-2022
Vocation 3 : un territoire qui donne de la valeur à son économie
Lajoux, lundi 13 octobre 2008

Relevé de décisions

Sur la base du document préparatoire « Diagnostic et évolution du territoire du Parc du Haut-Jura », envoyé aux participants et décliné par thématique (agriculture, forêt, industrie, artisanat et savoir-faire, tourisme), le Président Nast ouvre le débat consacré à l'examen des enjeux du territoire dans ces domaines et à ceux pouvant relever de la future Charte du Parc.

Il ressort de la discussion les éléments principaux suivants :

Forêt

- Il convient de prendre en compte les démarches engagées en matière de qualité des bois et en particulier l'AOC bois en cours de définition
- La problématique de mobilisation de la ressource sur le territoire rejoint les orientations forestières développées à l'occasion du Grenelle de l'environnement. Ceci suppose de poursuivre le travail en faveur de la sensibilisation et de la formation des acteurs, de leur organisation et des schémas de desserte.
- Au-delà du travail sur la mobilisation de la ressource, il apparaît nécessaire :
 - o d'anticiper les pressions qui peuvent s'exercer sur la forêt de façon à garantir une gestion durable (renouvellement des peuplements, préservation de la biodiversité, équilibre entre activité sylvicole et présence du gibier, capacité d'accueil...),
 - o d'engager à l'échelle du territoire une réflexion sur la mise en économie de la ressource. En la matière, le développement des activités d'approvisionnement peut constituer une réponse,
 - o de conserver un tissu d'entreprises de transformation sur le territoire, de promouvoir une valorisation locale des bois en mettant en relation les acteurs de la filière avec les utilisateurs (bois construction,...).
- La compatibilité entre valorisation de la ressource locale et disposition du code des marchés publics est abordée, notamment dans le cadre de la construction publique.
- Concernant les pratiques d'exploitation et le recours à des engins de plus en plus puissants, il apparaît nécessaire d'engager une sensibilisation de façon à concilier mécanisation, gestion durable et pratique touristique. D'ores et déjà, les aides au financement du matériel forestier s'orientent vers des équipements de moindre puissance.
- Cette problématique renvoie à l'insuffisant niveau de rémunération de la prestation des entreprises et donc à l'intérêt de privilégier une approche territoriale, plus que de filière, associant les différents acteurs.
- Le Parc est légitime sur les questions de gestion de l'espace, de multifonctionnalité et de réflexion prospective

Agriculture

- La consolidation des filières et le maintien d'un potentiel de transformation à travers les coopératives sont un enjeu qui doit s'apprécier au regard des négociations en cours sur la réforme de la politique agricole à l'horizon 2013. Dans ce cadre, la valorisation des filières locales est une priorité.
- Le renouvellement du tissu d'exploitations agricoles, malgré les difficultés, et le maintien du potentiel de production demeurent des préoccupations fortes sur le territoire.
- La recherche de l'autonomie fourragère des exploitations, dans la perspective d'une meilleure traçabilité des produits, est une tendance en cours mais à développer.
- La question de l'extensif est complexe et doit être précisée : extensivité des pratiques ou des moyens humains ?
- La question des grands prédateurs va nécessiter des réponses appropriées et concertées.
- Le rôle de l'agriculteur en qualité d'acteur énergétique doit être reconnu et encouragé dans le cadre de l'organisation de la filière énergétique et d'un rapprochement avec les collectivités.
- La contribution de l'agriculture au maintien des espaces ouverts notamment les plus spécifiques (pré-bois), tout comme la préservation des terres agricoles face à l'urbanisation, sont à considérer.
- Le sylvo-pastoralisme est un mode de gestion qui doit être abordé.
- La préservation de l'ensemble des zones ouvertes à ce jour pourrait être un objectif.
- La charte des bergers peut constituer une référence en matière d'emplois et de gestion des zones sensibles.
- La coopération franco-suisse entre acteurs (bergers...) est à développer.
- Le Parc a toute sa légitimité sur la question de la gestion de l'espace.
- Le Parc a un rôle à jouer en matière d'expérimentation et d'exemplarité des pratiques.

Industrie

- L'articulation entre le Parc et le Pays devra être recherchée.
- La transmission des entreprises doit être appréhendée dans un contexte de prise de participation qui éloigne les centres de décision du territoire.
- Il convient de chercher à maintenir les jeunes sur le territoire, au travers de l'accès à l'emploi ou des dispositifs de formation, les perspectives n'étant pas bonnes.
- La problématique économique devra s'appréhender dans un cadre franco-suisse de façon à parvenir à un équilibre territorial qui prenne en compte la question des déplacements, des formations (équivalence des diplômes), des emplois frontaliers.
- L'attractivité du territoire peut être renforcée à travers la mise en place de démarches de performance environnementale : appui aux entreprises sur les investissements environnementaux, éléments de démarquage des produits qui provoquent des bénéfices environnementaux...
- Le développement de partenariats entre les filières industrielles agricoles, touristiques, artisanales peut constituer une réponse à la problématique des emplois saisonniers (groupements d'employeurs, employeurs communs...).
- Le Parc a vocation à travailler sur les enjeux croisés mentionnés dans le document, notamment en termes de performance environnementale des entreprises, d'initiatives économiques relevant des TIC et de retour d'image pour le territoire.

Artisanat

- L'innovation en réseau est de nature à conforter l'économie artisanale.
- Des structures ont été mises en place (Atelier des Savoir-Faire) sur lesquelles il conviendrait de s'appuyer pour développer les pratiques entre acteurs, ouvrir l'artisanat à la création, former des jeunes, les aider à s'installer (pépinière). La demande existe.
- Le travail manuel doit être valorisé auprès des jeunes comme de certains salariés.
- La pluriactivité peut être une solution si elle est gérée intelligemment.
- Les nouvelles technologies constituent une opportunité pour assurer la commercialisation des produits (vente en ligne...).
- Les artisans, du bâtiment notamment (ancien ou neuf), ont besoin d'être accompagnés et formés à l'évolution des techniques intégrant les enjeux énergétiques.

Tourisme

- La réflexion sur le tourisme doit intégrer les démarches de mise en marché, de professionnalisation des acteurs (formation, mise en réseau, nouvelles technologies) et de commercialisation.
- La précarité de l'emploi ne favorise pas la professionnalisation et le travail dans le temps. La pluriactivité est à prendre en compte.
- Les attentes de la clientèle évoluent vers plus de qualité, elles intègrent une plus forte sensibilité à l'environnement. La constitution de l'offre touristique doit intégrer ces paramètres.
- La formation des acteurs doit être poursuivie notamment en matière de « savoir accueillir » et de pratique des langues étrangères, d'autant plus si on vise certaines clientèles étrangères.
- Les acteurs doivent se fédérer pour communiquer sous une bannière commune. La communication doit être cohérente et lisible pour le public.
- Il en est de même en matière de commercialisation où la mutualisation des moyens peut permettre d'engager des partenariats avec des tours opérateurs.
- L'incohérence des règles d'attribution d'un label ou d'une marque est un frein à la rénovation des hébergements.
- Les charges demeurent un frein à l'ouverture des restaurants sur certaines périodes. Un système de garde « des restaurants » pourrait être imaginé de façon à garantir un accueil sur le territoire.
- La filière touristique doit anticiper les évolutions liées au changement climatique, notamment en matière d'économie liée à la neige et de modes de déplacement pour accéder au territoire et y circuler.
- L'idée de « villages de montagne » devrait se substituer à celle de « station ».
- Un partenariat doit être développé entre forestiers, agriculteurs et professionnels du tourisme autour du paysage « matière première des acteurs touristiques ».
- Le développement de la pratique des sports motorisés pose de plus en plus de problème.